**Communiqué de presse**

La Défense en appui de la Nation dans le cadre de la lutte contre la COVID-19

**Ce vendredi 23 octobre, le Conseil des Ministres a décidé, sur initiative de la Ministre de la Défense Ludivine Dedonder, de mettre la Défense en appui dans la lutte contre la COVID-19. Il s’agit e.a. de la mise à disposition de personnel médical et paramédical, de transport médical et de distribution logistique. L’ensemble des ressources disponibles, non engagées dans des opérations militaires, seront mobilisées.**

A la demande de la Ministre de la Défense, l’Etat-major a d’abord déterminé les moyens que la Défense peut mettre à disposition de la Nation dans l’aide et l’appui face à la deuxième vague COVID-19. L’appui mis en place souligne la mobilisation générale de la Défense pour assister, au maximum de ses capacités, la population et les services concernés par la COVID-19.

Concrètement, l’appui de la Défense se décline sous plusieurs formes.

Il s’agit de **la mise à disposition de personnel médical et paramédical**. Il s’agit aussi de la mise à disposition de personnel ambulancier, de la formation d’équipes civiles en technique de prélèvement (« testing »), d’aide à la prise de prélèvements et de leur transport (p.e. dans les maisons de repos et de soins).

La Défense peut intervenir dans le **transport médical**, avec la mise à disposition d’ambulances militaires, d’avions C130, d’hélicoptères et des camions pour l’évacuation ou le rapatriement. Elle peut aussi intervenir dans la **distribution logistique**, notamment via un appui de personnel et d’infrastructure pour le triage. Ou encore via son **infrastructure mobile et temporaire** tels que les tentes et containers.

Par ailleurs, l’**Hôpital Militaire Reine Astrid** soulage déjà les autres hôpitaux pour la prise en charge de patients brûlés. La Ministre a demandé à ce que l’on analyse les possibilités d’augmentation de la capacité de prise en charge.

Enfin, **la prise en charge des détenus touchés** par le virus, là où la capacité d’isolement au sein des prisons serait dépassée, fait également partie des possibilités d’action dans le cadre du protocole d’accord avec le SPF Justice et le AZ Jan Portaels.

Au total, **près de 1.500 personnes peuvent être directement mobilisées.** La Défense démontre ici une nouvelle fois sa capacité de réaction et de mobilisation rapides

Afin d’optimiser les appuis fournis par les différents départements, une **gestion centralisée des demandes a été mise en place par les autorités fédérales via le centre de crise fédéral et la Santé publique.**

**Pour la Ministre de la Défense Ludivine Dedonder,** « *on peut parler d’une mobilisation générale de la Défense dans le combat contre le virus. Une nouvelle fois, nos forces armées démontrent leur capacité de réaction et de mobilisation rapides en soutien à la population* ».

*Plus d’infos ?*

*Frédéric Masquelin (temporaire): 0475 35 35 35*

*Tineke Sonck (temporaire): 0473 96 73 51*